



## CERTIFICAT DE CONGE SPORTIF POUR CADRES ADMINISTRATIFS

Le présent certificat peut être délivré par une fédération sportive agréée, le C.O.S.L., le L.P.C. ou un club affilié à un membre de son organe d'administration en vue de bénéficier du congé sportif pour s'occuper de la gestion courante de l'organisme, pour participer à une réunion au plan international ou pour participer à une formation organisée au plan international. Le droit au congé sportif commence le premier du mois qui suit la date de délivrance du certificat.

Le certificat signé est à délivrer au bénéficiaire qui transmet une copie à son employeur.

Une copie est à envoyer par mail à [congesportif@sp.etat.lu](mailto:congesportif@sp.etat.lu) ou par courrier à l'adresse mentionnée en bas de page.

### ORGANISME DELIVRANT LE CERTIFICAT

COSL

LPC

FEDERATION

CLUB

### BENEFICIAIRE

Nom

Prénom

Matricule

Téléphone

Fonction au sein de l'organe d'administration :

**Statut professionnel**

INDEPENDANT

SECTEUR PRIVE

SECTEUR PUBLIC

Employeur

Mail

Adresse

Nombre de jours de congé sportif attribués :

pour l'année

### OBSERVATIONS

Je soussigné \_\_\_\_\_, occupant le poste de

au sein de l'organe d'administration délivrant le présent certificat, déclare que :

- \* le bénéficiaire est membre de l'organe d'administration
- \* le certificat est délivré au bénéficiaire
- \* une copie est transmise au ministère des Sports

, le